

Pierre-Joseph Duhem (1758-1807), médecin régicide, et les autres médecins-députés conventionnels face au procès de Louis XVI *

par Geneviève DUPONT **, Alain LELLOUCH ***
et Régis OLRÉY ****

Cet article vise à exposer les convictions de Pierre-Joseph Duhem dans la tourmente révolutionnaire et à analyser l'attitude des 47 médecins-députés à la Convention nationale lorsque, le 16 janvier 1793, ils furent appelés à se prononcer, par appel nominal, sur la peine à infliger à Louis XVI, ci-devant roi des Français. Les renseignements biographiques cités dans cet article sont extraits principalement de Robinet et al. (1), Conte (2), Hirtz (3) et Vallée (4).

Les médecins français et la Révolution de 1789

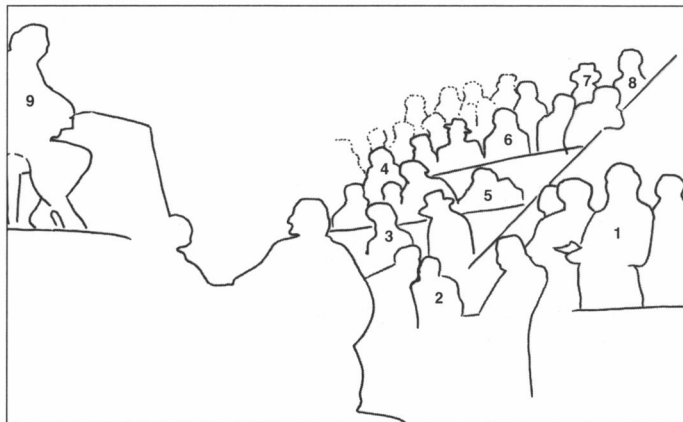
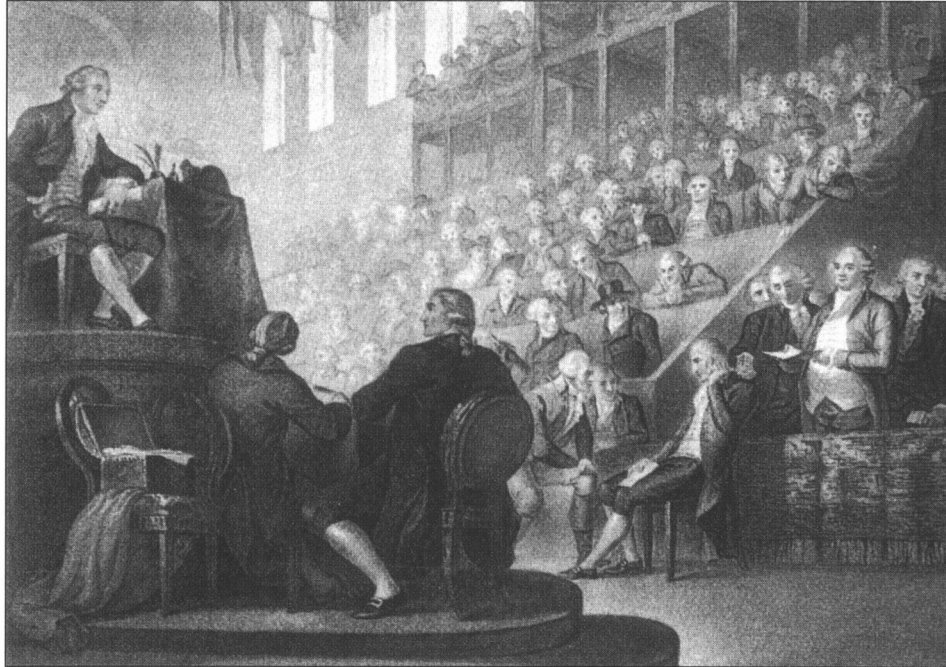
Bien des médecins ont joué un rôle, petit ou grand, dans ce formidable événement qu'a été la Révolution française : le chirurgien Jean-Charles-Vincent Bette d'Étienville, témoin important dans l'affaire du collier de la reine (5) ; Jacques Belhomme, qui fonda une prison de luxe sous la Terreur pour permettre aux nantis d'échapper au Tribunal révolutionnaire (6) ; le chirurgien Massy qui, le 23 août 1791, s'opposa à l'élection de Saint-Just comme député car il n'avait pas l'âge requis (7) ; Joseph Souberbielle, dernier médecin de Robespierre et juré au Tribunal révolutionnaire (8) ; Virolle, impliqué après son suicide, comme l'âme de la prétendue conspiration de la prison des Carmes (9) ; Pierre-Joseph Desault, qui pansa les blessures de Georges-Auguste Couthon au lendemain du 9 thermidor, alors que Vergez et Marrigues tentaient de soigner la blessure faciale de Robespierre (10), etc.

* Comité de lecture du 19 mars 2005 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

** 5500 Vimont, Trois-Rivières-Ouest, Québec, Canada G8Y 5H9.

*** Centre Hospitalier de Saint-Germain-en-Laye, 20 rue Armagis, 78105 Saint-Germain-en-Laye, France (courriel : aajet@noos.fr).

**** Université du Québec à Trois-Rivières, département de chimie-biologie, CP 500, Trois-Rivières, Québec, Canada G9A 5H7 (pour correspondance : regis_olry@uqtr.ca).



- 1 : Louis XVI
- 2 : Marat
- 3 : Robespierre
- 4 : Sièyès
- 5 : Barère
- 6 : Danton
- 7 : Billaud Varenne
- 8 : Collot d'Herbois
- 9 : Defermon.

D'autres médecins, illustres inconnus tant dans le domaine scientifique que dans celui de la politique pour la plupart d'entre eux, ont toutefois contribué à un des événements les plus marquants de l'histoire de France : les médecins-députés à la Convention nationale qui eurent à se prononcer lors du procès du petit-fils de Louis XV. "Louis XVI est jugé tous les jours. Des historiens aux folliculaires, des hommes politiques aux feuilletonistes, chacun se hâte d'aller aux opinions et se garde, le plus souvent, de les motiver. Il n'est pas de procès, hors celui de N.-S. Jésus-Christ, pour faire couler autant d'encre" (11).

Effectivement, le procès de Louis XVI n'a jamais cessé de susciter des recherches, soit spécifiquement ciblées sur la procédure (2, 12, 13, 14), soit dans le cadre de biographies (15, 16, 17, 18, 19, 20).

Pierre-Joseph Duhem, le régicide

Deux médecins-députés se démarquent indiscutablement par leur extrémisme révolutionnaire : Pierre-Joseph Duhem, député du Nord et Jean-Paul Marat, député de Paris. Celui-ci est suffisamment mythique pour que nous n'ayons rien à ajouter à ses nombreuses biographies (21, 22, 23, 24, 25) ; celui-là, nettement moins connu, mérite donc quelques développements.

Pierre-Joseph Duhem, fils de Jean-Baptiste-Joseph Duhem (maître tisserand) et de Pélagie-Angélique-Joseph Olivier, est né à Lille, le 8 juillet 1758. Médecin puis juge de paix, il est élu député du Nord à l'Assemblée législative le 1er septembre 1791, assemblée dont il devient le secrétaire le 21 août de la même année. En septembre 1792, son département natal le réélit à la Convention nationale en deuxième position, juste après Merlin de Douai.

Dès le début de sa carrière politique, Duhem se montre radical en votant l'exil des prêtres réfractaires et son radicalisme ne va aller qu'en s'accroissant.

Lorsqu'à la mi-septembre 1792, l'Autrichien Albert de Saxe-Teschen et ses vingt-cinq mille hommes commencent à bombarder Lille, il fait partie, avec Delmas, Bellegarde, Doucet de Pontécoulant, d'Aoust et Duquesnoy, des six députés envoyés par la Convention pour organiser les renforts (26).

Le dimanche 16 septembre de la même année, alors que Buzot réclame le bannissement de la famille d'Orléans comme corollaire au procès de Louis XVI, Duhem fait le jeu de la Montagne qui voulait se défaire du ministre de l'Intérieur Roland, en déclarant : 'La principale cause de nos divisions, c'est Roland ; je demande qu'il sorte à l'instant du ministère' (27).

Le 26 septembre, alors que le roi vient de quitter l'Assemblée après ce qui devait être sa dernière comparution, Duhem veut précipiter les événements : "Toutes les formalités ayant été remplies, l'accusé ayant déclaré n'avoir plus rien à dire pour sa défense, il ne reste qu'à décider si Louis Capet subira, oui ou non, la peine de mort", et il demande l'appel nominal immédiat sur cette seule et unique question (28). La droite demandant un ajournement de trois jours pour permettre que la défense de Louis XVI puisse être imprimée comme l'avaient été toutes les pièces de l'accusation, Duhem, se souvenant de sa mission à Lille, riposte aussitôt : "Lorsque les tyrans égorgaient les patriotes, ils n'ajournaient pas ; lorsque les Autrichiens bombardaient Lille au nom du ci-devant roi, ils ne désarmaient pas" (29). Le Girondin Rouyer, face au tumulte de l'Assemblée, demande alors une motion d'ordre. Duhem répond en disant qu'"il n'y en a plus qu'une, c'est de venger la nation" (30). Pétion voulant s'immiscer dans les débats, Duhem proteste avec d'autres députés, dont Bentabole, Julien, Legendre et Chabot, contre le privilège que semble vouloir s'arroger l'ex-maire de Paris (31). Pétion obtient tout de même le droit de parole, mais il est interrompu par Duhem qui s'écrie : "Nous ne voulons pas d'opium à la Pétion !" (32).

Le 6 janvier 1793, alors que le député Richoux de l'Eure demande que, pour éviter les débordements populaires, l'on supprime la permanence des sections, Duhem s'y oppose vertement avec Billaud-Varenne (33).

Pendant le vote sur la peine à infliger au roi, Duhem, qui vote en 234ème position, explique que "le roi ou le peuple doit périr" (34).

Le jeudi 17 janvier 1793 en soirée, alors que le scrutin est fermé, le député Duchastel des Deux-Sèvres se présente à l'Assemblée sur une civière : il veut voter, et la loi lui en donne le droit. Duhem, mais vainement, s'y oppose avec vigueur (35), tant il craint de faire basculer l'infime minorité en faveur de la mort immédiate.

Après l'exécution du roi, Duhem est élu (12ème et dernier, avec 106 voix) au nouveau Comité de Sûreté générale et propose, mais sans succès, que le 21 janvier soit décrété fête nationale.

Le 29 octobre 1793, Duhem est témoin à charge dans le procès des Girondins qu'il accuse sur trois points précis. Premièrement, il veut impliquer Pétion, Brissot et Gensonné dans les massacres de septembre en affirmant que, le 5 septembre 1792, des massacreurs étaient venus demander au maire ce qu'il fallait faire de 80 prisonniers qui restaient encore à La Force. Deuxièmement, il affirme avoir été menacé de mort par Guadet lorsque, après la conquête de la Belgique, il avait émis l'idée de renforcer l'armée avant de partir vers d'autres conquêtes. Troisièmement, il accuse Ducos et Boyer-Fronfrède d'avoir voulu affamer les armées du Nord en faisant retirer les grains qui s'y trouvaient (36).

Mais l'approche de thermidor change bien des choses : Duhem, suspecté de protéger les dilapidateurs des deniers publics, est exclu du Club des Jacobins. Il contribue à la chute de l'Incorruptible en l'abandonnant au verdict du 9 thermidor, puis est décrété d'arrestation avec Choudieu, Amar, Châles et Léonard Bourdon. Libéré le 3 novembre 1795,

Département	Nom, prénom	Naissance	Mort	Ordre
Haute-Garonne	Calès, Jean-Marie	13-10-1757	14-04-1834	6
Haute-Garonne	Ayral, Bernard-Louis	26-04-1736	10-04-1810	8
Gers	Bousquet, François	22-02-1748	12-07-1820	20
Lot	Cledel, Étienne	17-07-1737	26-09-1820	122
Lot-et-Garonne	Boussion, Pierre	06-01-1753	18-05-1818	136
Haute-Marne	Valdruche, Anne-Joseph-Arnoult	07-03-1745	11-04-1829	182
Paris	Marat, Jean-Paul	24-04-1743	13-07-1793	273
Paris	Beauvais de Préau, Charles Nicolas	01-08-1745	27-03-1794	282
Haute-Saône	Laurent, Claude-Hilaire	1740	10-04-1801	339
Rhône-et-Loire	Dubouchet, Pierre	13-09-1737	24-03-1818	351
Rhône-et-Loire	Pressavin, Jean-Baptiste	30-03-1735	?	353
Saône-et-Loire	Guillemardet, Ferdinand-Pierre	03-04-1765	04-05-1809	374
Saône-et-Loire	Baudot, Marc-Antoine	18-03-1765	23-03-1837	375
Sarthe	Levasseur, René	27-05-1747	18-09-1834	385
Tarn	Meyer, Jean-Baptiste	13-10-1750	18-10-1830	458
Var	Roubaud, François-Yves	18-05-1749	18-12-1834	465
Aveyron	Bô, Jean-Baptiste-Jérôme	01-07-1743	15-05-1814	583
Bouches-du-Rhône	Pellissier, Denis-Marie	25-05-1765	05-01-1829	601
Bouches-du-Rhône	Laurens, Bernard	13-08-1741	14-08-1802	602
Dordogne	Lacoste, Élie	18-09-1745	26-11-1806	691
Dordogne	Taillefer, Jean-Guillaume	20-01-1763	13-04-1835	693

Tableau 1 - Liste des 21 autres députés-médecins régicides (mort sans condition) lors du procès du roi (le numéro d'ordre est l'ordre d'appel, incluant donc le nombre des non votants précédents).

Département	Nom, prénom	Naissance	Mort	Ordre
<i>Pour la mort avec sursis</i>				
Hautes-Pyrénées	Picqué, Jean-Pierre	1750	26-03-1839	317
Rhône-et-Loire	Lanthenas, François-Xavier	18-04-1754	02-01-1799	361
Calvados	Jouenne-Longchamp, Thomas	03-11-1761	29-02-1818	612
<i>Pour la clémence</i>				
Gironde	Bergoeing, François	31-03-1750	28-11-1829	29
Ille-et-Vilaine	Maurel, Jean-François	03-02-1741	?	50
Indre	Porcher-Lissonay, Gilles-Charles	22-03-1752	10-04-1824	53
Indre-et-Loire	Bodin, Pierre-Joseph-François	02-03-1748	04-09-1809	66
Isère	Prunelle de Lierre, Léonard-Joseph	17-05-1748	01-03-1828	72
Loire-Inférieure	Lefebvre, Julien	1757	1816	105
Loiret	Lepage de Lingerville, Louis-Pierre	?-07-1762	07-09-1823	114
Mayenne	Plaichard-Chollière, René-François	10-10-1740	25-08-1815	191
Meurthe	Salle, Jean-Baptiste	25-11-1759	20-06-1794	194
Morbihan	Lehardy, Pierre	10-02-1758	31-10-1793	211
Nord	Fockedeu, Jean-Jacques	15-02-1758	12-05-1853	237
Rhône-et-Loire	Vitet, Louis	03-08-1736	25-05-1809	349
Haute-Saône	Chauvier, Claude-François-Xavier	09-03-1748	26-02-1814	365
Seine-Inférieure	Hardy, Antoine-François	1748	25-11-1823	406
Seine-et-Marne	Defrance, Jean-Claude	07-11-1742	06-01-1807	429
Deux-Sèvres	Jard-Panvillier, Louis-Alexandre	07-11-1757	12-04-1822?	432
Ardennes	Thierriet, Claude	03-06-1743	25-03-1821	559
Aveyron	Lobinhes, Louis	07-03-1739	27-01-1815	585
Cher	Dugenne, Élie-François	14-05-1737	20-04-1815	649
Creuse	Barailon, Jean-François	12-01-1743	?	687
<i>Non votants</i>				
Pyrénées-Orientales	Fabre, Joseph	13-01-1741	29-01-1819	(330)
Eure-et-Loire	Bourgeois, Nicolas	1753	?	(731)

Tableau 2 - Liste des 25 députés-médecins non récidives (mort avec sursis, clémence ou non votants) lors du procès du roi (le numéro d'ordre est l'ordre d'appel, incluant donc le nombre des non votants précédents).

il est successivement médecin en chef de l'armée du Nord, de l'armée d'Italie puis de l'armée de l'Ouest. Il termine sa vie comme médecin-chef de l'hôpital de Mayence, le 25 mars 1807.

Les 46 autres médecins-députés

L'attitude des 46 autres médecins-députés lors du procès du roi peut se résumer ainsi : 21 votent pour la mort sans condition (tableau 1), 3 pour la mort avec sursis, 20 pour la clémence et 2 sont non votants (tableau 2).

Discussion

Parmi les 749 députés appelés à se prononcer sur la peine à infliger au ci-devant roi des Français, seuls 721 expriment leur vote : 15 sont absents par commission, 7 par maladie, 1 sans cause et 5 non votants (37). Quarante-sept députés sont médecins ou l'étaient avant la Révolution, soit 6,27 % des députés. Le nombre de médecins-députés par département figure dans le tableau 3.

La moyenne d'âge des médecins-députés est de 43 ans et 4 mois, le plus âgé (57 ans et 9 mois) étant Jean-Baptiste Pressavin (député du Rhône-et-Loire), le plus jeune (27 ans et 7 mois) Denis-Marie Pelissier (député des Bouches-du-Rhône). Les moyennes d'âge en fonction du vote se répartissent comme suit : mort immédiate : 43 ans et 6 mois, mort avec sursis : 37 ans et 2 mois, clémence : 43 ans et 9 mois, non votants : 45 ans et 9 mois.

Département	Députés médecins	Députés non médecins	Département	Députés médecins	Députés non médecins
Haute-Garonne	2	10	Seine-et-Oise	0	14
Gers	1	8	Seine-Inférieure	1	15
Gironde	1	11	Seine-et-Marne	1	10
Hérault	0	9	Deux-Sèvres	1	6
Ille-et-Vilaine	1	9	Somme	0	13
Indre	1	5	Tarn	1	8
Indre-et-Loire	1	7	Var	1	7
Isère	1	8	Vendée	0	9
Jura	0	8	Vienne	0	8
Landes	0	6	Haute-Vienne	0	7
Loir-et-Cher	0	7	Vosges	0	8
Haute-Loire	0	7	Yonne	0	9
Loire-Inférieure	1	7	Ain	0	6
Loiret	1	8	Aisne	0	12
Lot	1	9	Allier	0	7
Lot-et-Garonne	1	8	Hautes-Alpes	0	5
Lozère	0	5	Basses-Alpes	0	6
Maine-et-Loire	0	11	Ardèche	0	7
Manche	0	13	Ardennes	1	7
Marne	0	10	Ariège	0	6
Haute-Marne	1	6	Aube	0	9
Mayenne	1	7	Aude	0	8
Meurthe	1	7	Aveyron	2	7
Meuse	0	8	Bouches-du-Rhône	2	10
Morbihan	1	7	Calvados	1	12
Moselle	0	8	Cantal	0	8
Nièvre	0	7	Charente	0	9
Nord	2	10	Charente-Inférieure	0	11
Oise	0	12	Cher	1	5
Orne	0	10	Corrèze	0	7
Paris	2	22	Corse	0	6
Pas-de-Calais	0	11	Cote-d'Or	0	10
Puy-de-Dôme	0	12	Cotes-du-Nord	0	8
Hautes-Pyrénées	1	5	Creuse	1	6
Basses-Pyrénées	0	6	Dordogne	2	8
Pyrénées-Orientales	1	4	Doubs	0	6
Haut-Rhin	0	7	Drome	0	9
Bas-Rhin	1	8	Eure	0	11
Rhône-et-Loire	4	11	Eure-et-Loire	1	8
Haute-Saône	1	6	Finistère	0	8
Saône-et-Loire	2	9	Gard	0	8
Sarthe	1	9			

Tableau 3 - Liste des 83 départements français et nombre de députés médecins ou non.

Les deux votes les plus déterminants (mort immédiate et clémence) ne présentent donc pas de différence significative quant à la moyenne d'âge des votants.

Les votes des 45 députés-médecins votants (2 sont non votants) se répartissent comme suit : 22 sur 45 (48,89 %) votent la mort sans condition, 3 sur 45 (6,66 %) votent la mort avec sursis, 20 sur 45 (44,45 %) votent pour l'indulgence. Le vote des médecins représente sensiblement la tendance générale du vote (tableau 4), mais le suffrage ayant été tellement serré, il est à noter que si seuls les médecins avaient voté, le roi aurait sauvé sa tête d'une voix, alors qu'il la perdit d'une voix, suite au vote de l'ensemble des députés.

	Députés-médecins votants: 45	Députés non médecins votants: 678	Total des députés votants: 723
Mort sans condition	22 soit 48,89%	339 soit 50,00%	361 soit 49,93 %
Mort avec sursis	3 soit 6,66%	67 soit 9,88%	70 soit 9,71 %
Total des sentences de mort	25 soit 55,55%	406 soit 59,88%	431 soit 59,64 %

Tableau 4 - Comparaison des votes pour la mort entre députés médecins, députés non médecins et total des députés.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) ROBINET, ROBERT A., LE CHAPLAIN J. (s.d.). - *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire 1789-1815*. Paris : Librairie historique de la Révolution et de l'Empire, 2 volumes.
- (2) CONTE A. (1966) - *Sire, ils ont voté la mort. La condamnation de Louis XVI*. Paris, Robert Laffont.
- (3) HIRTZ C.B. (1989) - *Atlas Historia de la Révolution française*. Paris, Tallandier.
- (4) VALLÉE M. (1993) - *Les Conventionnels régicides*. Secqueville-en-Bessin, Publications Micheline Vallée.
- (5) LERNET-HOLENIA A. (1974) - *La comtesse de la Motte et l'affaire du collier de la reine*. Paris, Elsevier.
- (6) LENORMAND F. (2002) - *La pension Belhomme. Une prison de luxe sous la Terreur*. Paris, Fayard.
- (7) LENOTRE G. (1926) - *Vieilles maisons, vieux papiers. Premières série*. Paris, Perrin et Cie, p. 334.
- (8) NARBONNE B. (1938) - *La vie privée de Robespierre*. Paris, Hachette, p. 189.
- (9) LENOTRE G. (1933) - *Les pèlerinages de Paris Révolutionnaire. La Maison des Carmes*. Paris, Librairie académique Perrin, p. 135.
- (10) SAUREL L. (1962) - *9 thermidor. Le jour où finit la Terreur*. Paris, Robert Laffont, pp. 252 et 254.
- (11) CHIAPPE J.-F. (1987) - *Louis XVI. Le prince*. Paris, Librairie académique Perrin, p. 13.
- (12) GIRAULT DE COURSAC P. et P. (1962) - *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*. Paris, La Table Ronde.
- (13) LENOTRE G., CASTELOT A. (1962) - *La mort du roi (Les grandes heures de la Révolution française, volume 2)*. Paris, Librairie académique Perrin.
- (14) MICHELET J. (1992) - *Le procès de Louis XVI*. Bruxelles, Editions Complexe.
- (15) LAFUE P. (1942) - *Louis XVI, l'échec de la Révolution royale*. Paris, Librairie Hachette.
- (16) LEROY A. (1961) - *Louis XVI, le roi malgré lui*. Tournai, Casterman.
- (17) FAÏ B. (1966) - *Louis XVI ou la fin d'un monde*. Paris, Librairie académique Perrin.
- (18) BORDONOVE G. (1983) - *Les Rois qui ont fait la France. Louis XVI*. Paris, Pygmalion/Gérard Watelet.
- (19) LEVER E. (1985) - *Louis XVI*. Paris, Fayard.
- (20) VIGUERIE J. de (2003) - *Louis XVI, le roi bienfaisant*. Paris, Editions du Rocher.
- (21) BONNET J.-C. (1986) - *La mort de Marat*. Paris, Flammarion.
- (22) COQUARD O. (1993) - *Jean-Paul Marat*. Paris, Fayard.
- (23) REBER C. (1950) - *Un homme cherche la liberté. Jean-Paul Marat*. Boudry-Neuchâtel, les Editions de La Baconnière.
- (24) WALTER G. (1933) - *Marat*. Paris, Albin Michel.
- (25) MASSIN J. (1988) - *Marat*. Aix-en-Provence, Alinéa.
- (26) MORTIMER-TERNAUX L. (1864) - *Histoire de la Terreur 1792-1794 d'après des documents authentiques et inédits*. Paris, Michel Lévy Frères, vol. 4, pp. 200-201.
- (27) MORTIMER-TERNAUX L. (1866) - *Histoire de la Terreur 1792-1794 d'après des documents authentiques et inédits*. Paris, Michel Lévy Frères, vol 5, p. 264.
- (28) Idem, p. 290.
- (29) Idem, p. 293.

- (30) Idem, p. 294.
- (31) Idem, pp. 296-297.
- (32) Idem, p. 297.
- (33) Idem, p. 376.
- (34) CONTE, Op. cit., p. 102.
- (35) MORTIMER-TERNAUX (1866), Op. cit., p. 450.
- (36) WALTER G. (1968) - *Actes du Tribunal révolutionnaire*. Paris, Mercure de France, pp. 233-234.
- (37) MORTIMER-TERNAUX (1866), Op. cit. pp. 461-462.

RÉSUMÉ

Le 16 janvier 1793, sept-cent quarante neuf députés de la Convention nationale sont appelés à se prononcer de vive voix sur la question : "Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ?". Parmi ces députés, 47 sont ou étaient médecins : 22 dont Pierre-joseph Duhem votent la mort sans condition, 3 la mort avec sursis, 20 l'indulgence (détenion jusqu'à la paix et bannissement ensuite) et 2 refusent de voter. Cet article vise à résumer l'attitude des médecins-députés, et tout particulièrement, celle de Pierre-Joseph Duhem, lors d'un des plus fameux procès de l'histoire de France.

SUMMARY

On January 16, 1793, seven hundred and forty nine deputies of the National Convention are called on to express their opinion by word of mouth about this question : "What penalty Louis, former king of the French, brought upon himself ?" Among these deputies, 47 are or were physicians : 22 vote for death without delay, 3 for suspended death sentence, 20 for indulgence (imprisonment till the peace and banishment thereafter), and 2 refuse to vote. This paper aims at summarizing the attitude of the physicians-deputies, and more specifically those of Pierre- Joseph Duhem, at the time of one of the most famous trials of the history of France.